



## Contravention sur autoroute A85 LANGEAIS

Par **claire1950**, le **30/04/2016** à **08:10**

**BONJOUR marque de politesse** [smile4]rnj'ai reçu une contravention le 21/4/2016 de 90 eurorndirection Angers Tours à Langeais.rnSincèrement je ne me rappelle pas d'avoir vu quoi que ce soit comme panneau 50 km, je n'étais pas seule dans la voiture et personne n'a rien vu.rnEn plus j'avais mis mon GPS et il m'indique à chaque fois que je suis au dessus de la vitesse autorisée.????rnJe vois que je ne suis pas la seule, mais ça calme pas ma colère. je vous demande si nous pouvons faire une demande collectif pour dénoncer ces contraventions abusifs.rnMerci de me répondrern**CLAIRE XXXXXXXXX**

Par **morobar**, le **30/04/2016** à **08:20**

Bonjour,rna) Ce GPS est un appareil interdit puisqu'il signale la présence des radars et la vitesse autorisée.rnJ'ai le même dans la boîte à gants, vestige d'un temps passé.rnb) la discussion sur les travaux de l'A85 à Langeais a fait l'objet d'un long débat.rn[citation] ces contraventions abusifs[/citation]rnJ'emprunte 2 fois par mois cette autoroute et puis vous certifier que je n'ai jamais constaté un défaut d'apposition des panneaux, et même de panneaux de pré-signalisation 600 m avant puis 200 m avant...selon configuration.rnReste après le principe de limitation à 50 km/h sur une voie autoroutière qu'on peut toujours contester.rnEn cela je vous rejoins car je peste à chaque fois sur le montant du péage, les viaducs à vitesse limitée et les travaux incessants sur cette autoroute relativement récente.

Par **Lag0**, le **30/04/2016** à **08:58**

[citation]a) Ce GPS est un appareil interdit puisqu'il signale la présence des radars et la vitesse autorisée.rnJ'ai le même dans la boîte à gants, vestige d'un temps passé.

[/citation]rnBonjour Morobar,rnCe n'est pas ce que dit claire1950 ! Elle dit que son GPS lui indique les limitations de vitesse et l'avertit quand elle dépasse. Ce que font tous les GPS et il n'y a rien d'interdit ici. Bien au contraire puisque cela permet de mieux respecter les limitations de vitesse. Elle ne nous parle pas d'un appareil qui donne la position des radars.rnEn revanche, les GPS ont en mémoire les limitations de vitesse à un certain moment. Ce n'est donc pas d'une fiabilité parfaite puisque les limitations peuvent avoir changé récemment, en particulier comme ici, dans une zone de travaux.

Par **morobar**, le **30/04/2016 à 09:14**

Je possède un véhicule qui fait tout tout seul, met en marche les essuie-glaces, les lumières, signale les portes mal fermées, compose les numéros de téléphone à la voix, décroche tout seul...rnDouble clim, fauteuils en cuir, LED un peu partout, phares Xénon...rnIl me signale aussi la position des anciens radars carte non mise à jour certes.rnMais il ne me dit jamais que je suis au dessus de la vitesse autorisée sauf en présence d'un radar.rnComme quoi j'ai appris quelque chose.

Par **Lag0**, le **30/04/2016 à 09:20**

Fouillez un peu dans les options de votre GPS. Cela serait fort étonnant qu'il n'ait pas celle-ci.rnPersonnellement, je n'ai pas vos moyens et aucun véhicule avec GPS incorporé, mais j'ai eu jusque là 3 GPS "bas de gamme" que l'on fixe au pare-brise avec une ventouse, les 3 ont cette fonction d'indiquer les limitations de vitesse et de signaler, soit par changement de couleur (noir à rouge) de la vitesse indiquée, soit par buzzer, quand on dépasse.

Par **morobar**, le **30/04/2016 à 15:53**

Il faudra effectivement que je regarde la configuration du GPS constructeur.rnEncore que je suis sceptique sur l'utilité de la chose mais quand même.

Par **jodelariege**, le **30/04/2016 à 17:07**

bonjour je confirme que sur certains gps il y a un "bip" à chaque fois qu'on dépasse la limitation de vitesse et, honte à moi, je l'ai souvent désactivé, par contre le dernier gps inclus à ma voiture n'a pas cette fonction (ou je ne l'ai ni cherché ni trouvé) l'utilité est quand même de signaler que l'on dépasse la limitation de vitesse donc que l'on est en infraction et que l'on risque d'avoir une amende pour dépassement de la limitation de vitesse

Par **jérémy49140**, le **30/04/2016** à **17:19**

bonjour Claire1950 je suis comme vous contravention reçu pour une vitesse de 70 km h au lieu de 50 km h sur l autoroute a 85 a la hauteur de langeais le 01 / 04 / 2016 a 7 h 20 le matin  
rnje suis en colère aussi rnje vais me renseigner

Par **koko44**, le **26/05/2016** à **19:15**

Bonjour,rnJ'ai reçu moi aussi une contravention pour un excès de 66 au lieu de 50 km/h à cet endroit. Je n'ai vu aucun panneau signalent cette vitesse qui est normalement de 90 réduit à 70 en ce moment. quelqu'un a il eu des renseignements ?rnMerci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **26/05/2016** à **22:46**

Vous pouvez toujours contester le pv, mais fournissez le plus d'éléments de preuve possible.